

Jeudi 25 avril 2024  
Centre de rencontre des Focolari à Montet

## 1. Salutations et prière

Le président M. Alexandre Duc ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes en les remerciant de s'être déplacées pour assister à cette assemblée ordinaire des comptes 2023 de la Paroisse St-Laurent Estavayer.

Il salue l'abbé Bernard, l'équipe pastorale, nos délégués à la CEC, les autorités communales présentes, les chœurs-mixtes, leurs directeurs et organistes.

Il remercie les Focolari pour leur accueil dans leurs locaux.

M. le président passe la parole à l'abbé Bernard pour la prière.

Il informe que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV. L'enregistrement sera effacé dès sa validation.

Excusés : Abbé Dariusz Kapinski, Christiane Volery, Edith Volery, Gérard Dévaud, Rachel Jeanmonod, Elisabeth Huber, Danièle Berger, Bernadette Zimmermann, la commune de Châtillon

## 2. Nomination des scrutateurs/trices, lecture du tractanda et approbation

Les scrutateurs seront M. Carlo Bonferroni de Montbrelloz et M. Denis Rossier de Font

Merci pour cet engagement !

Ce soir nous dénombrons 58 participants, la majorité est donc de 30.

Conformément au règlement ainsi qu'à la décision de l'assemblée constitutive du 11 octobre 2023, cette assemblée a été convoquée par une parution dans la FO N° 14 du 5 avril 2024, dans le Républicain et la Broye du 4 avril 2024, par un affichage aux piliers publics des communes concernées et dans nos églises. Il n'y a ni remarque, ni question sur le mode de convocation.

Tractanda :

1. Salutations et prière
2. Nomination des scrutateurs/trices, lecture du tractanda et approbation
3. PV de l'assemblée de paroisse du 13 décembre 2023 et approbation  
(Le PV ne sera pas lu mais mis à disposition 30 minutes avant l'assemblée pour lecture et sur le site internet de la paroisse deux semaines avant)
4. Présentation des comptes de fonctionnement 2023
  - a) Lecture
  - b) Rapport de la commission financière
  - c) Vote
5. Présentation des comptes d'investissement 2023
  - a) Lecture
  - b) Rapport de la commission financière
  - c) Vote
6. Point pastoral
7. Présentation de la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel
8. Divers

Le tractanda est approuvé à l'unanimité. L'assemblée peut débiter.

### **3. PV de l'assemblée du 13 décembre 2023 et approbation**

Le PV n'est pas lu mais était disponible 30 minutes avant l'assemblée et figure sur le site Internet de la paroisse. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements au secrétariat pour sa rédaction.

### **4. Présentation des comptes de fonctionnement 2023**

#### **a) Lecture**

La parole est donnée à M. Alexandre Bersier et Mme Séverine Rey Pillonel pour la présentation des comptes. Ils donnent des explications sur les postes suivants :

#### **01.300.0 Rétribution conseil paroissial**

Léger dépassement dû à la mise en place de différentes commissions

#### **01.300.2 Frais commission financière**

Dépassement dû à la mise en place de la planification financière sur 5 ans

#### **01.300.5 Frais délégués à la CEC**

Moins d'activités et de séances en 2023

#### **02.301.1 Archives**

Dépassement dû au traitement urgent de certaines archives. Dès 2024, ce poste sera suivi de manière plus stricte.

#### **02.303.0 Cotisations sociales**

Dépassement dû au nombre de contrats rédigés pour les salariés

#### **02.310.2 Autorisations de travail, émoluments, frais juridiques**

Dépassement dû à l'avance des frais de notaire dans le cadre de la succession de l'abbé Dettwiler, ces frais seront remboursés en 2024.

#### **02.436.1 Retenues sociales sur salaires**

Augmentation du produit dû au nombre de contrats rédigés pour les salariés

#### **03.301.3 Facturation abonnements et annonces**

Nouveau poste, facturation effectuée par St-Augustin

#### **03.301.9 Frais de ports, exp. et taxes - bulletin paroissial**

Nouveau poste, bulletin paroissial envoyé en tout-ménage en septembre 2023

#### **390.313.0 Frais de culte**

Augmentation des prix (fleurs, hosties, etc.), budget 2024 revu à la hausse

#### **390.365.3 Soutien aux Céciliennes**

Nouveau poste, CHF 50.00 pour la carte de fête à chaque chanteur/euse participant aux Céciliennes

#### **391.352.2 Contribution à la CEC**

Montant budgété pas assez élevé

#### **392.311.0 Premières Communions**

Dépassement dû au nombre de 1<sup>ers</sup> Communiant plus élevé

#### **394.312.0 Frais chauffage, électricité, gaz, eau**

Budget revu à la hausse pour 2023 dû à la mise en garde sur la pénurie et l'augmentation des tarifs de l'électricité.

M. Francis Noël de Vuissens demande si la différence entre le budget et les comptes est due au changement climatique ou aux églises moins chauffées. M. Bersier explique que les églises sont moins chauffées, suite aux directives cantonales de 2023 et qu'il y a aussi moins de messes. Le budget 2023 était une projection en vue d'une augmentation importante qui n'a pas eu lieu.

#### **395.301.0 Frais de remplacements**

Dépassement dû au nombre croissant de remplacements, car plus que deux prêtres sur la paroisse

## **90 Impôts**

Les budgets des impôts sont des projections basées sur les chiffres donnés par le canton.

### **940.420.0 Intérêts et impôts anticipés**

Taux d'intérêts à la hausse

### **942.311.0 Achat mat. et mobilier**

Achat imprévu, poêle cure de Seiry

### **942.314.0 Entretien et rénovation**

Imprévus à la cure de Cheyres, problème d'eau dans les canalisations très important et d'étanchéité des fenêtres

### **99.380.0 Attribution aux réserves**

Attribution de CHF 750'000.00 aux lieux de culte et de CHF 500'000.00 aux immeubles et autres

### **99.480.0 Prélèvements aux réserves**

Ce prélèvement dégage un bénéfice.

Mme Séverine Rey Pillonel donne quelques explications sur ces réserves. L'attribution aux réserves est nécessaire afin de compenser les bénéfices liés aux prélèvements aux réserves.

Suite à ces explications, Mme Rafaëlle Mascaro de Cugy demande des clarifications concernant le montant des produits et des charges qui, pour elle, ne sont pas équilibrés, contrairement à ce qui a été présenté.

Mme Séverine Rey Pillonel indique qu'il faut prendre en compte le total final de l'exercice pour comprendre l'équilibre entre les charges et les produits.

M. Claude Rüttimann de Sévaz fait remarquer qu'au point de vue des réserves, en prélevant CHF 812'000.00 et en remettant CHF 1'250'000.00, il y a de toute façon un bénéfice. Ce qui est correct.

L'exercice de l'année 2023 se solde avec un bénéfice de CHF 19'904.87. Il n'y a aucune autre question de l'assemblée, M. Bersier présente maintenant le bilan de l'année 2023 et donne des explications sur les postes suivants :

Bilan de l'actif

#### **123.927 Cure de Cugy**

Il y a eu, en 2023, une rénovation complète de la cure.

#### **143.904 Eglise et lieux de culte Cugy**

Frais d'entretien investis

Bilan du passif

#### **221.911 Raiffeisen hyp. 121361.18 Nuvilly**

Dernière dette de la paroisse

Mme Mascaro se dit interpellée par le montant mis dans les bâtiments au détriment de la pastorale. Pourtant, la pastorale fait vivre les communautés.

M. Bersier répète qu'un montant est prévu pour la pastorale et qu'il est à disposition. Le montant du budget est en accord avec l'équipe pastorale. Les conseils de communautés doivent eux-mêmes, avec leurs répondants, faire des propositions.

Il relève également que le conseil de paroisse gère l'administratif de la paroisse et que tout ce qui concerne la pastorale dépend de l'équipe pastorale et du prêtre.

Il a encore un dernier mot concernant le bilan et les réserves. À l'avenir, le but est d'uniformiser tous les postes. Une nouvelle structure sera présentée à l'assemblée de décembre 2024 pour plus de lisibilité.

Il n'y a pas d'autres questions, M. le président donne la parole à M. Michel Losey pour le rapport de la commission financière.

## **b) Rapport de la commission financière**

M. Losey fait lecture du rapport de la commission financière qui s'est réuni le 13 avril 2024 pour contrôler les comptes de la paroisse. La commission financière a également vérifié les comptes du bénéfice curial, géré par M. Daniel Duc. Le résultat de l'exercice 2023 se solde par un bénéfice de CHF 19'904.87. Il précise que la rénovation des églises et des cures est nécessaire et demande des moyens considérables. Il invite l'assemblée à remercier le conseil de paroisse et Mme Rey Pillonel pour leur excellent travail et d'approuver les comptes tel que présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

## **c) Vote**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. M. le président remercie l'assemblée pour sa confiance et Mme Rey Pillonel pour le travail accompli tout au long de l'année.

## **5. Présentation des comptes d'investissement 2023**

### **a) Lecture**

M. le président présente les comptes d'investissement à l'aide d'un nouveau tableau qui illustre les investissements terminés et ceux encore en cours. Il donne des explications sur les chantiers suivants :

- Cugy, chemin en goudron du cimetière, dépassement de CHF 3'400.00 dû à l'affaissement du chemin suite à un écoulement d'eau (ravinement).
- Collégiale, rénovation, solde de CHF 34'450.95 sur un budget de CHF 50'000.00, plusieurs éléments dans ce crédit d'investissement n'ont pas pu tous être exécutés, il a donc été clôturé.
- Collégiale, étude avant-toit parvis, solde de 13'200.00 sur un budget de CHF 15'000.00, l'étude est les travaux ont été effectués par la même entreprise, étude englobée dans les travaux.
- Collégiale, porche, solde de CHF 26'355.00 sur un budget de 83'000.00, moins de travaux sur l'entretien des peintures et de la charpente.
- Eglise de Lully, drainage et création d'un sanitaire, les travaux de peinture seront effectués d'ici la fin du printemps, crédit clôturé en fin d'année.
- Eglise de Rueyres-les-Prés, projet d'étude de rénovation, solde de CHF 17'324.40 sur un budget de CHF 30'000.00, l'étude est les travaux ont été effectués par la même entreprise, étude englobée dans les travaux.
- Cure et parking de Forel, étude, CHF 4'500.00 encore disponible pour le bâtiment de la cure, le parking est terminé.
- Eglise de Rueyres-les-Prés, rénovation intérieure, CHF 32'886.70 encore disponible, quelques travaux sur le parvis de l'église, sous le porche encore à effectuer.
- Eglise de Seiry, rénovation du bâtiment (bords toit), solde de 15'000.00 sur un budget de CHF 15'000.00, crédit d'investissement demandé en 2018, aucune dépense prévue, car un nouveau crédit a été voté pour CHF 390'000.00.

Il n'y a pas de questions, M. le président redonne la parole à M. Losey.

## **b) Rapport de la commission financière**

La commission financière a pris connaissance des résultats des comptes d'investissement 2023 et relève l'excellent travail pour ce nouvel outil utilisé pour les investissements. Elle demande à l'assemblée d'approuver ces comptes et d'en donner décharge aux organes responsables.

## **c) Vote**

Les comptes d'investissement 2023 sont acceptés à l'unanimité.

M. le président remercie la commission financière pour son investissement et leur bonne collaboration avec le conseil de paroisse. Il félicite également les responsables des bâtiments pour leur travail. Il repasse la parole à M. Bersier.

M. Bersier ajoute qu'il est important d'uniformiser les dépenses dans toutes les communautés, qu'il faut se projeter dans l'avenir, être inventif, avoir une rigueur dans les budgets. Il est conscient qu'il faut accompagner les changements auprès des conseils de communautés et des paroissiens/iennes. Son projet personnel est de pouvoir établir un rapport sur le fonctionnement de la paroisse.

## **6. Point pastoral**

La parole est donnée à Mme Marianne Berset, membre de l'équipe pastorale. Tout d'abord, elle remercie le conseil de paroisse pour tout le travail fourni, elle remercie aussi les paroissiens/iennes qui représentent l'Eglise.

Elle informe l'assemblée que nous avons deux nouvelles diplômées investies dans la paroisse. Il s'agit de Mme Barbara Bargiel, qui a réussi son certificat de pratique pastorale. Elle a intégré l'équipe pastorale et est répondante pour la communauté de Lully. Ensuite, Mme Laura Johner a suivi le parcours Emmaüs, elle est catéchiste professionnelle.

La prochaine année pastorale débutera par une célébration unique pour toutes les communautés, comparable à celle de Cheyres en septembre 2023. L'envoi de cette nouvelle année aura lieu le dimanche 22 septembre à Bussy, avec le même slogan « Jésus, ma soif et ma source ».

M. le président passe maintenant la parole à M. André Butty pour la présentation de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel.

## **7. Présentation de la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel**

M. André Butty, habitant d'Estavayer-le-Lac, est gouverneur de la confrérie. Il s'agit de la plus ancienne confrérie d'Estavayer-le-Lac. Elle a été fondée en 1655 en la Collégiale. Les statuts datent de 1854 et se sont modernisés depuis 2016. À l'époque, seuls les bourgeois premiers nés pouvaient intégrer la confrérie. Depuis 2016, elle s'est ouverte aux femmes, dont Mme Marie-Christine Mota, fut la première intronisée. Depuis, elle accepte également les hommes appartenant à la commune d'Estavayer et plus seulement à la ville d'Estavayer-le-Lac.

Actuellement, toute personne admissible doit être croyante, croire en la Vierge Marie et accepter les statuts de la confrérie.

Vénération de la Vierge Marie, connaître et approfondir son mystère, maintenir les traditions et soutenir dans la charité les mères de famille dans le besoin sont les buts de la confrérie. Elle participe aux actions de SOS futures mamans à Domdidier.

Les membres se rencontrent une fois par an, le dimanche le plus proche du 8 décembre. Le gouverneur invite tout à chacun de prendre contact s'il/elle est intéressé/e à adhérer à la confrérie. La demande doit être transmise avant le 8 décembre.

La seule source de revenus est alimentée par les confessions.

## **8. Divers**

M. le président laisse la parole à l'assemblée.

Mme Danièle Plancherel d'Estavayer-le-Lac déplore que la Collégiale ne soit plus éclairée.

M. le président confirme que l'éclairage est en panne. La commune d'Estavayer a monté un projet d'éclairage de toute la ville, y compris la Collégiale, la paroisse est en attente d'une concrétisation de ce projet pour une solution commune.

Les Focolari invitent l'assemblée à une fête de remerciement et de clôture, organisée par le centre. Elle aura lieu le samedi 8 juin de 14h00 à 18h00.

Plus personne ne demande la parole, M. le président va donc clôturer cette assemblée et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h30.

Alexandre Duc  
Président

Claudia Moret  
Secrétaire